

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> Octobre 2019 à 19h00, sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire.

**ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :**

⇒ à l'unanimité,

la mise à jour du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019

⇒ à l'unanimité,

le remboursement des frais de fonctionnement des écoles, année scolaire 2018-2019, par les communes de CUQ et FALS

⇒ à la majorité,

2 abstentions (Mme CONTOU-DUFRENNE - M.SAINT-MARTIN)  
22 pour  
les mouvements de la décision modificative n°2

⇒ à la majorité,

2 abstentions (Mme CONTOU-DUFRENNE - M.SAINT-MARTIN)  
22 pour  
la garantie d'emprunt à parité avec l'Agglomération d'Agen auprès de CILIOPEE HABITAT pour un montant de 1.122.232 € pour la construction de 20 logements locatifs sociaux individuels au lieu-dit Lagravade

⇒ à l'unanimité,

les nouveaux tarifs de vente des ouvrages par la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019

⇒ à l'unanimité,

la procédure de rappel ainsi que les modalités de facturation des ouvrages empruntés à la bibliothèque non restitués ou détériorés

⇒ à l'unanimité,

la signature par monsieur le Maire de la convention de partenariat avec la commune de BOÉ pour la fête de la lecture, édition 2019

⇒ à l'unanimité,

la modification des tarifs de l'accueil de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires, en créant un tarif « journée complète sans repas »

⇒ à l'unanimité,

le principe général de dénomination et de numérotation des voies dans le cadre de l'établissement d'un plan d'adressage de la Commune

